



Erreur bancaire lors de l'achat d'un vignoble

Par Visiteur

Mesdames, Messieurs,

Lors d'un achat d'un vignoble en 2005, j'ai contracté un prêt de 150 000 euros à un organisme bancaire qui a viré directement l'argent chez le notaire pour payer le vendeur, mais la banque a fait aussi un virement sur mon compte pro de 47000 euros. Depuis le mois de juin 2009 la banque me réclame cette somme. Quels sont mes droits ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Quels sont mes droits ?

Si j'ai bien compris cette somme vous a été indument versée?

Dans ce cas, la banque est dans son droit en vous demandant de verser cette somme.

Cordialement